

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 122 (1980)

Artikel: À propos d'une enquête sur les causes de réforme des truies

Autor: Josse, J. / Le Denmat, M. / Martinat-Botté, Françoise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-592496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweiz. Arch. Tierheilk. 122, 341–349, 1980

A propos d'une enquête sur les causes de réforme des truies*

J. Josse¹, M. Le Denmat², Françoise Martinat-Botté³, P. Vannier¹, J. C. Vaudelet²

Introduction

De nombreuses enquêtes montrent qu'un pourcentage assez constant de truies (40 à 50%) sont réformées pour des causes liées à la reproduction (*Dagorn-Aumaître*, 1979; *Jovi et al.*, 1975; *Van Snick et al.*, 1965; *Pomeroy*, 1960).

Or, ces motifs d'élimination sont toujours annoncés par l'éleveur sans qu'aucune vérification ne soit possible, aussi peut-on se demander si ces troubles de la reproduction sont dus à l'animal ou s'ils trouvent leur origine dans des erreurs de conduite d'élevage. Aussi, dans le cadre de cette enquête, pour toute truie réformée, une confrontation entre le motif de réforme annoncé par l'éleveur et l'état de l'appareil génital a été réalisée. Cette méthode d'approche permet de savoir de manière objective si la décision de l'éleveur est justifiée par une improductivité réelle de la truie réformée.

I. Matériel et méthodes

– Origine des animaux

Toutes les truies de réforme d'élevages adhérents à des Coopératives du Nord-Finistère (France) sont abattues une fois par semaine dans le même abattoir.

– Prélèvements des appareils génitaux

Au moment de l'abattage les truies sont identifiées par leur numéro de tatouage et de boucle; l'élevage d'origine est reconnu par le numéro de frappe. A l'éviscération, le tractus génital (ovaires compris) est prélevé et emballé dans un sac avec les éléments d'identification de la truie. Ces appareils génitaux sont examinés le lendemain ou congelés en vue d'une étude ultérieure.

– Enregistrement des commémoratifs et collecte des données à l'élevage

Les informations concernant la truie réformée et la cause de réforme, ainsi que les caractéristiques de l'élevage d'origine sont collectées avant le ramassage des truies ou après leur abattage grâce à l'identification précise des animaux. Ces éléments sont

¹ Ministère de l'Agriculture – Direction de la qualité, Services vétérinaires, Station de Pathologie Porcine BP. 9 22440 Ploufragan (France).

² I.T.P. La Motte au Vicomte – BP. 3 – 35650 Le Rheu (France).

³ I.T.P. détachée à l'I.N.R.A. Station de Physiologie de Reproduction 37380 Nouzilly (France).

* Texte présenté par F. MARTINAT-BOTTE lors de la journée d'information de l'Association pour les maladies du porc et de l'Association Suisse pour l'Hygiène de la reproduction et l'insémination artificielle, Berne, 10 mai 1979.

enregistrés sur des fiches individuelles sur lesquelles sont rajoutés les résultats de l'examen de l'appareil génital. Toutes ces données sont ensuite codifiées afin de permettre une étude sur ordinateur.

– Examen de l'appareil génital – Interprétation

Nous limiterons notre étude en prenant l'exemple suivant. Cause annoncée par l'éleveur: truie non vue en chaleur

- présentant un retard de puberté (âgée en général de plus de 8 mois)
- ou tarie depuis plusieurs semaines
- ou rentrée non gravide en maternité.

Quelle que soit l'une des trois situations décrites ci-dessus l'examen de l'utérus, des ovaires doit confirmer ce que l'éleveur observe.

Nous désignerons par le terme «vrai» quand il y a concordance entre la cause annoncée par l'éleveur et l'état physiologique réel de l'animal et le terme «faux» lorsqu'il y a non concordance.

TABLEAU 1

Répartition des principales causes de réforme et concordance entre les causes annoncées par l'éleveur et l'état du tractus génital

Cause de réforme annoncée par l'éleveur	effectif	%	Concordance entre la cause annoncée par l'éleveur et l'état du tractus	%
Sans rapport avec la reproduction	255	43		
– Vieillesse	82	13,8		
– Agalaxie	38	6,4		
– Accident	59	9,9		
– Boiterie	63	10,6		
– Maladie	13	2,2		
En rapport avec la reproduction	338	57	216	63,9
– Truie non gravide sans retour en chaleur avant réforme	77	13	29	37,6
– Truie non gravide avec retour en chaleur avant réforme	57	9,6	35	61,4
– Retours en chaleurs réguliers	44	7,4	42	95,5
– Retours en chaleurs irréguliers	39	6,5	20	51,2
– Non venue en chaleur après tarissement	27	4,5	10	37,0
– Non venue en chaleur des cochettes	16	2,7	12	75,0
– Avortement	32	5,4	28	87,5
– Petites portées	25	4,2	23	92,0
– Divers (métrites . . .)	21	3,7	17	80,9

TABLEAU 2

Résultats des confrontations des causes de réforme annoncées par l'éleveur avec l'état du tractus génital

Résultats de l'observation du tractus	Truite non gravide		Non venue en chaleur		Avortement		Petites portées		Divers (Métrites)	
	sans retour en chaleur avant réforme	avec retour en chaleur réguliers	irréguliers	après tarissement	des cochettes					
Anœstrus	8	3	5	7	4	9	4	1		
Cyclique	40	41	30	12	3	8	6			
1 ^e œstrus «de la puberté» ou après tarissement	15	8	6	2	9	2	7	11	7	
Anœstrus de lactation			1			8		2		1
Gravide	6	2			2					
Non pubère	2				1					
A été gravide	9	2	2	2			12	8	4	
Va ovuler	4	4	2	2	1		4	3	2	
Vient d'ovuler	6	12	7	4			5			2

II. Premières tendances observées

593 tractus génitaux ont été collectés et examinés du mois de janvier au mois d'avril pendant deux années consécutives. Le tableau 1 indique d'une part les principales causes de réforme et leur fréquence, d'autre part les résultats de la confrontation de la cause annoncée par l'éleveur et de l'état du tractus génital.

43% des truies sont réformées pour des raisons indépendantes de la reproduction et 13,8% pour vieillesse. Si l'on considère les réformes liées à la reproduction, une grande divergence entre les causes annoncées par l'éleveur et l'état du tractus est manifeste dans deux cas: truie vide sans retour en chaleur avant réforme et non venue en chaleur après tarissement puisque l'état des ovaires concordait avec la cause de réforme seulement dans 37,6 et 37% des examens.

Le tableau 2 explique précisément les causes de ces divergences.

Sur 77 truies vides sans retour en oestrus avant la réforme 40 étaient cycliques et 6 truies ont été trouvées gestantes. Dans le deuxième cas – non venue en chaleur après tarissement – seulement 7 femelles sur 27 étaient réellement en anœstrus.

Discussion

Ces divergences peuvent être différemment expliquées:

- Toutes les truies apparues cycliques à l'examen des ovaires, mais considérées en état d'anœstrus par l'éleveur ont pu présenter des chaleurs silencieuses.
- Certaines truies ont pu venir en chaleur entre le moment de décision de réforme pris par l'éleveur et l'abattage.
- Enfin la technique de détection des chaleurs utilisée par l'éleveur ne donne pas de résultat satisfaisant.

Si ces premières données obtenues en confrontant les causes de réforme annoncées par l'éleveur et l'examen des tractus génitaux ne permettent pas d'expliquer les raisons profondes de ces divergences, elles justifient un certain nombre de réflexions et autorisent à poser plusieurs questions fondamentales concernant la conduite du troupeau.

Le verrat est-il systématiquement utilisé pour la détection des chaleurs dans la plupart des élevages? De nombreuses truies ne sont-elles pas réformées parce que les techniques d'élevage n'ont pas été appliquées avec opportunité pour permettre une venue en chaleurs des reproductrices ou une bonne détection de ces chaleurs? Les cochettes ne sont-elles pas mises à la reproduction trop jeunes d'un point de vue physiologique?

Une étude préliminaire précisait quelques tendances liées aux problèmes de reproduction et aux causes de réforme des reproducteurs; or, il apparaissait une liaison entre l'utilisation des hormones gonadotropes (PMSG, HCG) et la présence d'ovaires avec de nombreux follicules kystiques.

Deux cas opposés peuvent créer cette liaison: d'une part la présence de follicules kystiques perturbe le cycle œstral et les hormones gonadotropes sont alors utilisées

dans une situation pathologique; d'autre part PMSG, HCG injectés à une truie dont les ovaires sont normaux, mais qui va ovuler, favorisent le développement de kystes folliculaires.

Lorsque l'utilisation des hormones se justifie, le déroulement normal du processus physiologique n'est pas compromis seulement dans le cas où l'injection est effectuée le jour du sevrage. Or, généralement l'éleveur n'intervient que sur les truies qu'il n'a pas vu revenir en chaleur sans connaître leur état physiologique réel au moment de l'injection hormonale.

En conséquence, l'usage immodéré de traitements hormonaux n'est-il pas le responsable d'un dérèglement du cycle œstral et des possibilités de reproduction des truies dans certains élevages?

Conclusion

En prenant l'effectif total des truies réformées pour une cause liée à la reproduction et le nombre de cas ne concordant pas avec la cause de réforme annoncée par l'éleveur, cette enquête révèle que dans 36% des cas de réforme des truies, la décision de l'éleveur n'est pas justifiée. Afin de pouvoir améliorer la productivité réelle des truies en diminuant l'importance de ces réformes abusives, la connaissance des facteurs d'élevage responsables de ces décisions injustifiées apparaît de plus en plus nécessaire.

Schlussfolgerung

Betrachtet man die Gesamtzahl der wegen Fortpflanzungsproblemen eliminierten Sauen und vergleicht sie mit der Zahl der Fälle, in denen der anatomische Befund am Geschlechtsapparat nicht mit dem vom Züchter angegebenen Ausmerzungsgrund übereinstimmt, so stellt man fest, dass in 36% der Fälle die Entscheidung nicht begründet war. Um das wirkliche Fortpflanzungspotential der Sauen richtig ausnützen zu können, muss der Umfang dieser ungerechtfertigten Elimination herabgesetzt werden können. Dazu sind genauere Kenntnisse über die Faktoren, die in der Zucht zu derartigen Fehlentscheiden führen, von zunehmender Bedeutung.

Riassunto

Se si prende in considerazione il numero delle scrofe eliminate per problemi riproduttivi e lo si compara col numero dei casi in cui il reperto anatomo-patologico riguardante l'apparato genitale non concorda con le motivazioni addotte dall'allevatore per la eliminazione, si constata che la decisione era infondata nel 36% dei casi. Per poter sfruttare appieno il potenziale riproduttivo delle scrofe, bisogna ridurre il numero di queste ingiustificate eliminazioni. Oltraccio è di crescente importanza la precisa conoscenza dei fattori che possono portare a tali errate decisioni nell'allevamento.

Summary

A survey was undertaken to confront the anatomical findings in the genital tract of sows eliminated from breeding, with the reasons forwarded by the breeders for their decision. In 36% of the cases, the breeders' decision could not be substantiated. Breeding productivity of the sow population could be improved by reducing the number of such abusive elimination. It is necessary to gain more precise insight into the factors leading to those unjustified decisions in pig breeding management.

Remerciements

Ce travail a été réalisé à l'aide d'un financement du FORMA au titre d'une convention passée entre cet organisme et l'I.T.P.

Nous remercions vivement la Coopérative la Morlaisienne et la Coopérative du Ponant (groupe UNICOPA) et en particulier, Messieurs LE BERRE et BOUCHER, de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

Monsieur TERRIOT a réalisé les documents photographiques; nous tenons à lui exprimer nos plus vifs remerciements.

Bibliographie

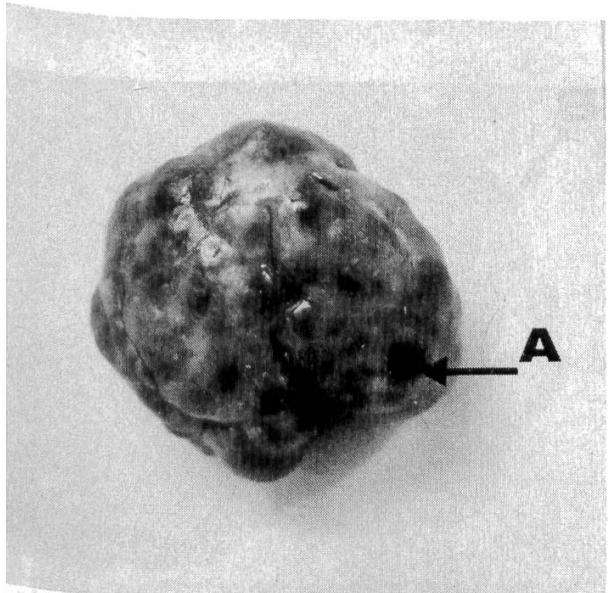
- [1] *Dagorn M., Aumaître A.*, 1979. Sow culling: reasons for and effect on productivity. *Livestock Production Science*, 6, 167–177. – [2] *Jovic M., Varadin M., Nikolic P.*, 1975. The length of reproduction of breeding sows at intensive piglet production and the chief reasons of their elimination from the breeding herd. *Veterinaria*, 24 (1), 17–23. – [3] *Pomeroy R. W.*, 1960. Infertility and neonatal mortality in the sows. 1) Lifetime performance and reasons for disposal of sows. *J. Agr. Sci. Camb.*, 54 (1), 1–17. – [4] *Van Snick G., Vergote de Lantsheere W., Lejeune A.*, 1965. Les causes de réforme des truies d'élevage. *Revue de l'Agriculture*.

Fig. 1–6: Truie présentant un retard de puberté. – 1 à 3: «vrai» – 1: Infantile; follicules de moins de 5 mm (utérus fin, court, blanchâtre). – 2: Impubère; Aspect de l'ovaire idem à celui d'un ovaire de femelle infantile (utérus plus développé, coloration rose). – 3: Prépubère; Follicules de 6 à 8 mm tendus; peu de follicules de 2–3 mm (utérus en général développé; ressemble souvent à l'utérus d'une femelle cyclique). – 4 à 6: «faux» – 4: 1^{re} ovulation; corps jaunes cycliques florides sans corps jaunes en régression (utérus non gravide). – 5: Cyclique; femelle en phase folliculaire (follicules 8–10 mm, tendus, d'aspect type de Graaf; ovulation proche). Corps jaune en régression du cycle précédent (utérus non gravide). – 6: Gravide; corps jaunes florides (présence dans l'utérus d'embryons ou de fœtus). *A noter: dans toutes les figures, A signifie «follicules», B «corps jaunes florides», C «corps jaunes en régression».*

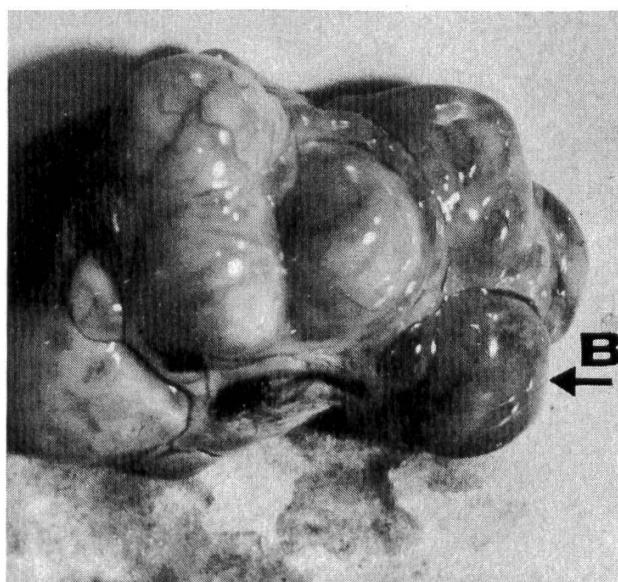
Fig. 7–11: Truie rentrée non gravide en maternité. – 7 à 8: «vrai» – 7: Anœstrus; Ovaire au repos; peu de follicules (en général – 5 mm), d'aspect scléreux et jaunâtre (utérus non gravide). – 8: Ovulation proche; Cas possibles: résorption embryonnaire, avortement non vu par l'éleveur (c'est le cas de la photo: follicules en croissance, corps jaunes régressés de la gestation encore visibles – endomètre en régression. – 9 à 11: «faux» – 9: 1^{re} ovulation; corps jaunes cycliques florides (phase lutéale) sans corps jaunes en régression (utérus non gravide). Cas possibles: résorption embryonnaire, ou avortement non vu par l'éleveur (retour en œstrus plus ou moins long). – 10: Cyclique; femelle en phase folliculaire (follicules 8–10 mm tendus) avec corps jaunes en régression du cycle précédent (utérus non gravide). – 11: Gravide; embryon de 30 jours.

Fig. 12–16: Truie non vue en chaleur et tarie depuis plusieurs semaines. – 12 à 13: «vrai» – 12: Anœstrus; ovaire au repos: peu de follicules (en général moins de 5 mm), d'aspect scléreux et jaunâtre (utérus non gravide). – 13: Ovulation proche; follicules en croissance sans corps jaunes en régression (parfois traces des corps jaunes de la gestation précédente – utérus non gravide). – 14 à 16: «faux» – 14: 1^{re} ovulation post-tarissement; corps jaunes cycliques florides (phase lutéale) sans corps jaunes en régression (utérus non gravide). – 15: Cyclique; femelle en phase lutéale (corps jaunes cycliques florides) avec corps jaunes en régression du cycle précédent (utérus non gravide). – 16: Gravide; femelle gravide de 60 jours. Un fœtus a été retiré de ses enveloppes et posé sur l'utérus.

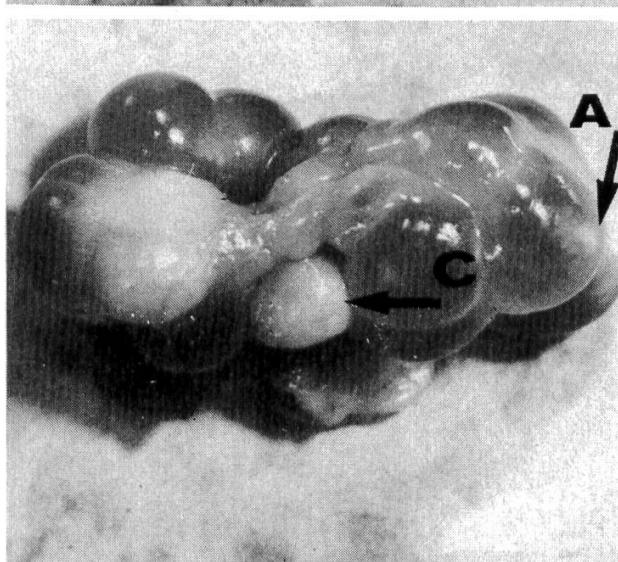
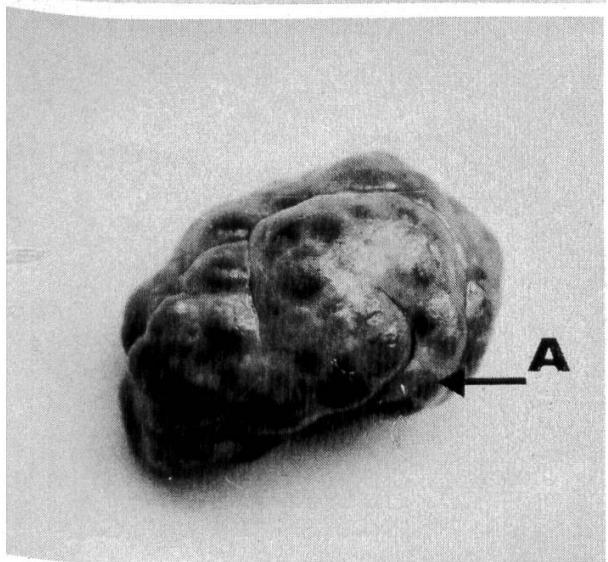
VRAI



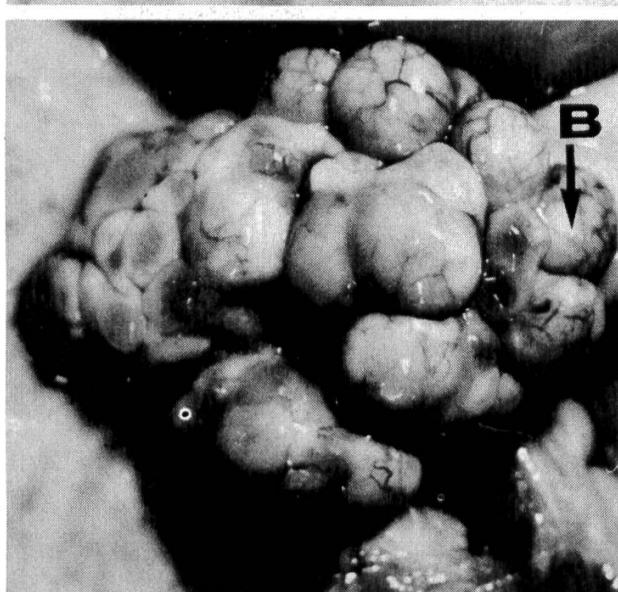
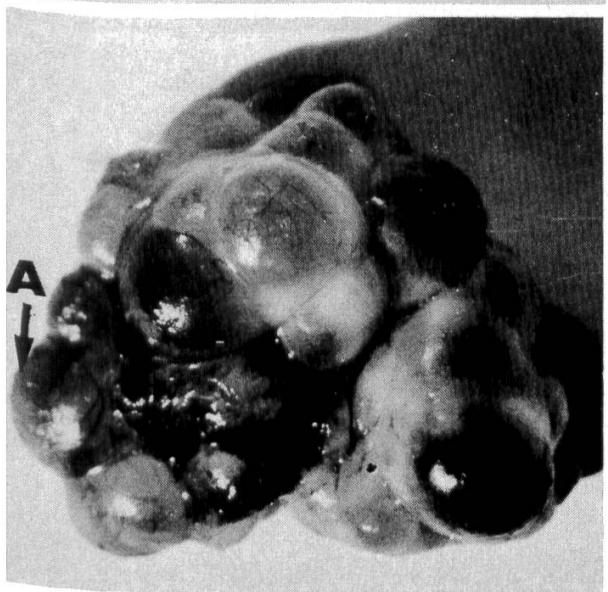
FAUX



4

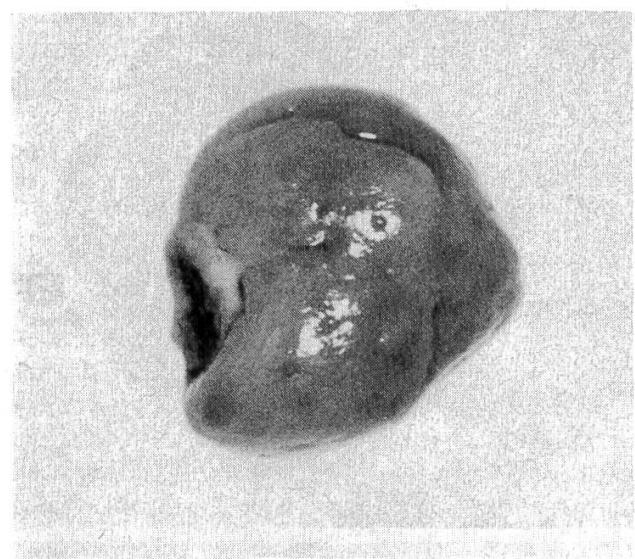


5

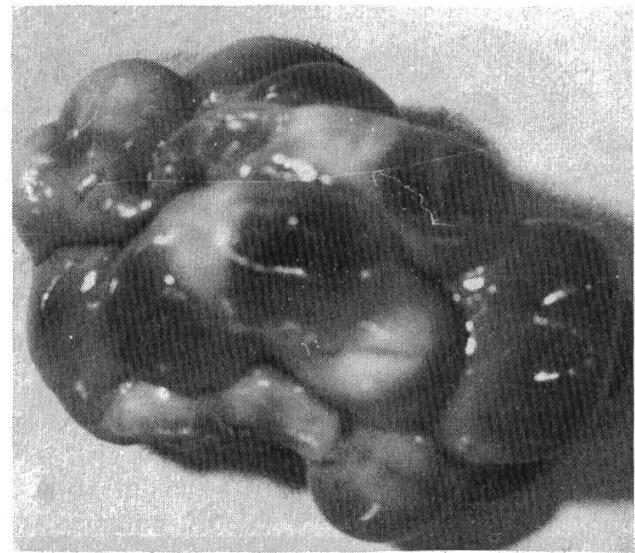


6

VRAI

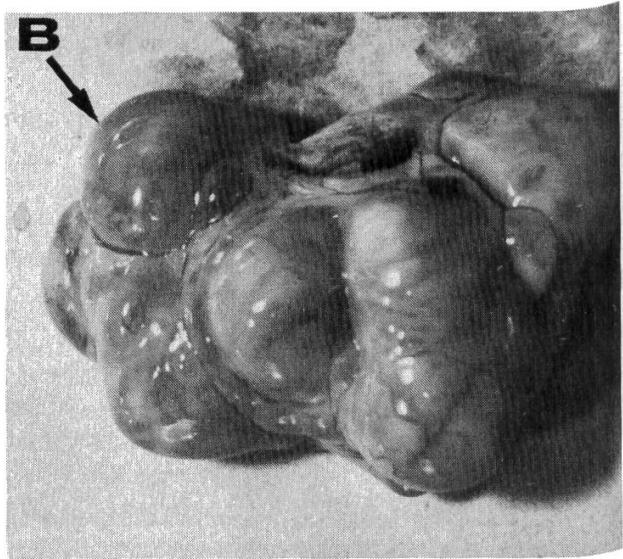


7

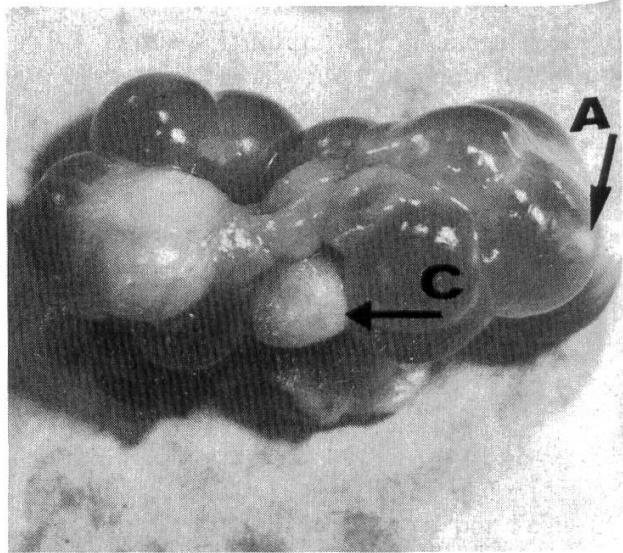


8

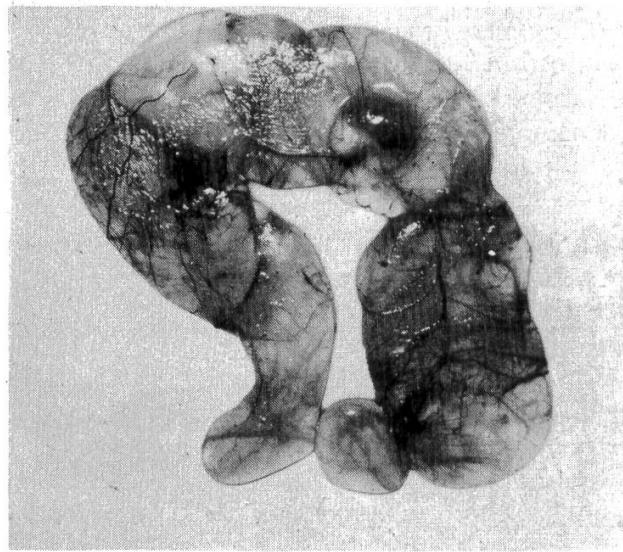
FAUX



9

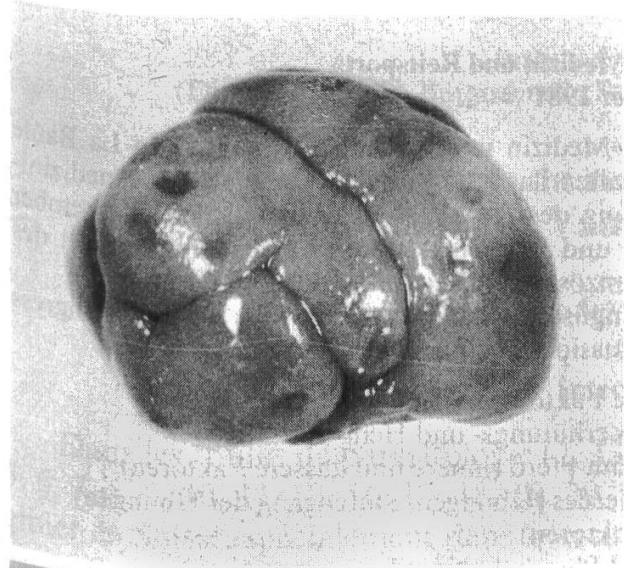


10



11

VRAI



FAUX

